

# Les Beaufort, puis Beaufort de Lesparre du XIII<sup>e</sup> siècle à la Révolution

(Montfermier, Belfort-du-Quercy & Labastide de Penne, Caussade, Montauban)

Cette lignée éclaire l'histoire de quelques modestes seigneuries du Bas-Quercy (elles sont nombreuses) : Lesparre, actuellement lieu-dit de la commune de Montfermier. La lignée qui l'a possédée est sans doute issue des premiers seigneurs de Belfort-du-Quercy (actuellement dans le Lot), attestés au XI<sup>e</sup> siècle. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les Beaufort sont définitivement fixés sur la seigneurie de Lesparre avec des terres et biens à Belfort (et Loubéjac, ancien repaire sur la même commune) ; leur présence est attestée à Caussade au XV<sup>e</sup> siècle à une fonction diplomatique. Les Beaufort jouèrent un rôle important lors de la croisade des Albigeois et de la guerre de Cent ans avant un lent mais inexorable déclin. À la fin de l'Ancien Régime, les Beaufort-Lesparre entretenaient des liens avec la lignée catholique locale la plus prestigieuse du Caussadais, les Lacombe de Monteils et au moment de la Révolution, son héritier, Jean-Baptiste de Beaufort-Lesparre, s'engagea contre.

## I. Les seigneurs de Belfort, puis de Lesparre

Curieusement, les Beaufort (ni les Beaufort Lesparre) ne figurent pas dans le Projet de nobiliaire de l'abbé Lavaissière de 1784<sup>1</sup>, mais bien dans celui d'Esquieu (1907)<sup>2</sup>, sans précision aucune.

Les premières mentions de « Beaufort de Lesparre » remontent au XIII<sup>e</sup> siècle. Lesparre est actuellement un lieu dit sur la commune de Montfermier ; ancienne paroisse, à la Révolution, elle a brièvement été une communauté séparée et des seigneurs y vivaient. Si aucun château n'est mentionné au hameau de Lestrade voisin sur la carte de Cassini, c'était le nom que prenaient vraisemblablement abusivement les cadets, donc une possession des Beaufort Lesparre ; Lesparre compta bien un château. Caussade conserve la trace des Beaufort Lesparre avec une place au cœur du noyau historique de la ville aménagée sur le site d'une demeure qu'ils ont certainement construit et/ou possédé pendant une durée assez longue pour que la mémoire en soit conservée ; au vu de sa situation dans la ville (en limite de la première enceinte présumée), les Beaufort sont présents très tôt dans l'histoire de Caussade à l'instar des Lalo (possesseurs de la Tour d'Arles voisine et classée Monument Historique).



Il s'agit donc d'un ancien lignage du Quercy, mal connu. Les Beaufort étaient à l'origine, seigneurs de Belfort (actuellement Belfort-du-Quercy dans le Lot), déjà proches des Caussade au XI<sup>e</sup> siècle : on a un Ratier de Belfort<sup>3</sup> attesté en 1060, témoin d'un acte qui concerne Caussade.

**1. Le château subsistant de Belfort-du-Quercy très remanié (© Catherine Lenglet – 2019)**

Guillaume Lacoste (1755-1844) mentionne à plusieurs reprises des archives du château de Lesparre<sup>4</sup>, détruites en 1790. Plus récemment, Louis d'Alauzier<sup>5</sup> s'est penché sur les seigneurs

<sup>1</sup> Lavaissière, Abbé, *Projet du nobiliaire de la Haute Guienne, par M. Lavaissière,...*, Villefranche, 1784.

<sup>2</sup> Esquieu, Louis, *Essai d'un armorial quercynois*, Cahors, 1907. L'abbé Lavaissière devait toutefois avoir accumulé des éléments ou notes sur cette famille, puisque Guillaume Lacoste y fait référence.

<sup>3</sup> Dom Vic, Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc* (HGL), édition Privat), T. V, p. 509.

<sup>4</sup> Lacoste, Guillaume, *Histoire générale de la province de Quercy*. Guillaume Lacoste ; publ. par les soins de MM. L. Combarieu et F. Cangardel, Cahors, 1883-1886.

de Belfort et s'est confronté à la difficulté. Il observe le marqueur que constitue le prénom Ratier chez les Belfort (à l'instar de ce qu'on observe dans la lignée de Caussade ce qui pose la question, non résolue, de leurs liens originels). Lacoste mentionne la lignée de Belfort comme puissante en Quercy à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, tenant le premier rang derrière les vicomtes au même titre que les « barons de Castelnau des Vaux, Montpezat, Durfort<sup>6</sup> ». On les trouve également témoins en 1246, de la cession par Bernard Hugues, dernier vicomte de Saint-Antonin de ce qui lui restait de ses droits dans la même communauté : « Guillaume de Belfort » et son fils du même nom sont présents<sup>7</sup>.

L'on sait que des Penne étaient seigneurs de Belfort en 1258<sup>8</sup>. En 1259, Guillaume de Belfort, chevalier, pour lui et son frère Ratier, reconnaissait tenir du comte de Toulouse, Alphonse de Poitiers, un tiers du « dominium » de Belfort (Art. Nat. JJ 11. f<sup>o</sup> 86, pour ces deux reconnaissances).<sup>9</sup> D'après Guillaume Lacoste, c'est la conséquence de la cession en 1251 par Alphonse de Poitiers des droits qu'il pouvait posséder sur Belfort<sup>10</sup>. Ces droits d'Alphonse de Poitiers provenaient vraisemblablement de la cession par Étienne (ou Estève) de Montpezat au comte de Toulouse en 1224, de ce qu'il possédait à Belfort et Lalbenque<sup>11</sup>. Les Penne sont toujours présents en 1504 à Belfort, comme le montre le dénombrement plus loin, et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Les Belfort ont embrassé, comme les Montpezat et les Caussade, la cause du comte de Toulouse et l'hérésie au XIII<sup>e</sup> siècle. L'on trouve des Belfort condamnés par l'Inquisition à Montpezat en 1241 : « Pierre de Belfort a vu des parfaits, a pu les arrêter et ne les pas arrêtés<sup>12</sup> ».



**2. Le domaine du Soulié à Belfort (©Catherine Lenglet, 2019). Ce repaire accueillit des hérétiques dont Guillaume de Caussade, parfait.**

<sup>5</sup> D'Alauzier, Louis, « Les seigneurs de Belfort (Lot) », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1961-01-01, p. 24.

<sup>6</sup> Lacoste, G., *Histoire générale du Quercy*, T. 2, Girma, 1886-1886, p. 90.

<sup>7</sup> Archives Départementales du Tarn-et-Garonne, 3 E 155 AA 1-4.

<sup>8</sup> D'Alauzier, Louis, « Les seigneurs de Belfort (Lot) », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1961-01-01, p. 25.

<sup>9</sup> D'Alauzier, Louis, « Les seigneurs de Belfort », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1961-01-01, p. 26.

<sup>10</sup> Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy*, T. 2, p. 279. Ce devait être une partie de l'héritage du comte de Toulouse.

<sup>11</sup> Vaissette, Vic, *Histoire générale du Languedoc* (HGL), édition Privat, T. 8, col. 1953.

<sup>12</sup> Il est question du Soulié sur l'actuelle commune de Labastide de Penne. Les Belfort y possédaient le « repaire » ou château.

L'on parle là de Guillaume de Caussade (frère du seigneur). Pierre de Belfort est condamné à plusieurs pèlerinages assez lointains : le Puy, Saint-Gilles et Saint Jacques de Compostelle. Jean Duvernoy complète : « trois chevaliers de ce nom et de ce château sont dénoncés dans le registre de Ferrer, Doat, XXIII, 209 r<sup>13</sup>. ». Il est possible que Pierre « de Lesparre » en fasse partie : également possessionné à Flaugnac (dans la châtellenie de Castelnau Montratier), il procède à un échange en 1256<sup>14</sup>. Le château de Lesparre, attaqué tout comme celui de Caussade, fut détruit par les troupes de Simon de Montfort durant la croisade contre les Albigeois<sup>15</sup>.

Selon *l'Histoire générale de la province du Quercy*, à la suite de la confiscation des terres d'Arnaud de Montpezat, condamné (à une date exacte inconnue) à l'emprisonnement ou « « emmurement » » pour hérésie, les parties de la seigneurie qui appartenaient à son frère (non hérétique), dont Lesparre, furent cédées en totalité à Pierre de Belfort en 1299 par les descendants<sup>16</sup>, ce qui lie bien les Beaufort Lesparre à la lignée originelle de Belfort). Ce qui confirme indirectement ces cessions est l'éclatement des propriétés des seigneurs de Montpezat originels qu'on verra aux siècles suivants. En 1504, Guillaume de Laroque, écuyer, lève des rentes à « Lespaire<sup>17</sup> ».

Or Guillaume Lacoste écrit aussi que les Belfort possédaient déjà en partie Lesparre en 1272, année où Pierre de Belfort, seigneur de Lesparre affranchit des serfs<sup>18</sup>. Les Belfort sont mentionnés nobles et présents à Lesparre en 1281<sup>19</sup>. Pierre de Belfort possédait à la même époque d'autres parts de seigneuries dans le Quercy, dont une partie de celle de Saint-Géry<sup>20</sup> ; Lacoste mentionne un Bernard de Beaufort « damoiseau » (fils du précédent ; il aurait eu un frère, Guillaume), qui épouse en 1285, Alpays de la Popie<sup>21</sup> (Saint-Cirq-Lapopie<sup>22</sup>) ; le couple aurait eu trois fils.

À l'origine, Lesparre<sup>23</sup> était un arrière-fief de Montpezat (certainement comme Montfermier), expliquant sa modestie à l'époque moderne à l'instar de nombreuses autres (le Colombier à Caussade, Peyralade à Monteils...). En tout cas, une instruction d'Alphonse de Poitiers Pons Astoaudi, indique que « Lespaire » est « in honore castri Montipspensati <sup>24</sup>».

Guillaume Lacoste mentionne un arbitrage de 1361, entre « Guillaume de Beaufort, seigneur de Belmont près de Puylaroque et coseigneur de Lesparre », donataire d'un « Sicard de Belfort co-seigneur de Lesparre », et sa sœur. Guillaume était fils d'un autre Guillaume<sup>25</sup>. Guillaume cadet aurait été frère du Ratier que nous évoquons ci-dessous. Il est vraisemblable que Ratier est celui qui a épousé Catherine de Penne (mention trouvée), cause vraisemblable de la cession de 1362 par Armand de Penne de la moitié de Belfort de Quercy à Ratier de «

---

<sup>13</sup> Duvernoy, Jean, *L'Inquisition en Quercy, le registre des pénitences de Pierre Cellan, 1241-1242*, L'Hydre éditions, 2001, p. 259.

<sup>14</sup> Lartigaut, Jean, «Le Castrum de Flaugnac», Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, 1984-07, p. 176.

<sup>15</sup> Lacoste, Guillaume, *Histoire Générale de la Province de Quercy*, Girma, Cahors 1894, T 2.

<sup>16</sup> Lacoste, Guillaume, *Histoire générale de la province de Quercy, Tome 2/* Guillaume Lacoste ; publ. par les soins de MM. L. Combarieu et F. Cangardel, Girma Cahors, 1883-1886, p. 405. On parle peut-être de Lestrade.

<sup>17</sup> D'Alauzier, Louis, « Le dénombrement de 1504 », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1985-01, p. 34. Ce Guillaume descend probablement des seigneurs de la Roque de Loze, attestés au XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>18</sup> Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy*, T. 2, p. 341

<sup>19</sup> Lacoste, Guillaume, *Histoire Générale de la Province de Quercy*, Girma, Cahors 1894, T 3 p. 137.

<sup>20</sup> Albe, Edmond (1861-1926), *Monographies*, consultées sur le site [www.quercy.net](http://www.quercy.net), consulté en novembre 2017.

<sup>21</sup> Albe, Edmond (1861-1926), *Monographies*, consultées sur le site [www.quercy.net](http://www.quercy.net), consulté en novembre 2019.

<sup>22</sup> Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy*, T. 3, p. 138.

<sup>23</sup> Lestrade n'aurait été qu'une terre noble.

<sup>24</sup> Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers, publ. par Auguste Molinier, Paris, 1894/1900, T. 1, p. 587.

<sup>25</sup> Lacoste, Guillaume, *Histoire Générale de la Province de Quercy*, Girma, Cahors 1894, T 3, p. 149.

Beaufort »<sup>26</sup>, dont on va parler, pour voir les deux branches (si elles ont jamais existé, ce dont nous doutons) se rejoindre. Ratier aurait donc été co-seigneur de Lesparre.

Durant la Guerre de Cent ans, Guillaume Lacoste conte que les Beaufort Lesparre se sont illustrés au XIV<sup>e</sup> siècle dans la défense du Bas Quercy face à l’envahisseur anglais. Comme souvent, la situation fut peut-être plus complexe sur une période aussi longue: la chronique de Froissart mentionne à plusieurs reprises un « bourc de Lespare » (bâtard), toujours aux côtés du « sire de Puycornet » –un Caussade<sup>27</sup>- qui a lutté aux côtés du prince Galles contre les Français et ce Lesparre fut « routier » contribuant à ravager le Quercy<sup>28</sup>. Ce sire de Lesparre tenait Lalbenque en 1362<sup>29</sup>.



En 1365, le bâtard de Lesparre se serait engagé aux côtés de Duguesclin pour aller soutenir le rival de Pierre Le Cruel pour le trône d’Espagne, délivrant le Quercy de ses ravages<sup>30</sup>. L’on n’entend plus parler de lui ensuite.

L’on voit émerger dans la guerre, au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, un Ratier de Belfort (vers 1330 ? – 1392 ?).

### **3. La motte castrale du château de Lesparre (©Catherine Lenglet)**

Il s’est rallié dès le début de 1369 au roi de France : il est nommé capitaine de Nègrepelisse par le duc d’Anjou (frère du roi Charles V en charge des opérations). « Ratier de Beaufort, chevalier bachelier » est nommé capitaine de Nègrepelisse avec 14 écuyers au printemps 1369. Il a du combattre sous les ordres de Jean d’Armagnac sur un terrain qu’il connaissait bien (à Réalville et à Montalzat qui font l’objet de sièges et sont reconquises par les armes sur les Anglais). Le duc d’Anjou les avait à la solde, il s’appuyait beaucoup sur Ratier de Belfort qu’il protégea. Ratier accomplit un coup d’éclat mais pas un haut fait d’armes : à l’été 1369, il obtient la soumission de Montauban au roi de France en achetant des hommes influents (la ville, à l’instar de Puylaroque, de Saint-Antonin et Caussade, s’était fort bien accommodée de la domination anglaise). Montauban sut négocier d’importants privilèges en contrepartie de son ralliement<sup>31</sup>.

<sup>26</sup> D’Alauzier, Louis, “Les seigneurs de Belfort (Lot)”, *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1961-01-01, p. 28.

<sup>27</sup> Ce qui permet de différencier le lieu de Lesparre en Quercy de l’importante seigneurie du même nom en Médoc.

<sup>28</sup> Froissart, Jean, *Les Chroniques de Sire Jean Froissart*, Texte établi par J. A. C. Buchon, 1835.

<sup>29</sup> Lacoste, Guillaume, *Histoire Générale de la Province de Quercy*(HGQ), Girma, Cahors 1894, T 3, p. .

<sup>30</sup> Lacoste, Guillaume, *Histoire générale de la province de Quercy* (HGQ), Girma Cahors, 1883-1886, Tome 3, p. 182.

<sup>31</sup> HGL, T. IX, p.

Ratier est nommé capitaine de Montauban par le roi Charles. Il y exerça (durant deux ans) une vengeance féroce envers la population qui avait établi des liens, commercé avec les Anglais, commettant de nombreuses exactions<sup>32</sup>. En 1369, le roi admit lui avoir promis 7 500 francs or (dont au moins 6 000 à redistribuer), dont il n'a perçu que 2 000, ordonnant le paiement d'une partie du solde<sup>33</sup>.

En 1374, Ratier de Beaufort est toujours à la solde du duc d'Anjou. Il n'emmena avec lui que 10 hommes d'armes, là où le sire de Puycornet (un Caussade) en affiche 25<sup>34</sup>.

L'on ignore ce que fut sa fin, mais il est le dernier de sa lignée dont les faits d'armes ont laissé des traces dans l'histoire du Quercy.

Un Lesparre et un Puycornet ont ensuite lutté pour le roi de France (après 1384) aux côtés du « comte d'Armagnac, du vicomte de Bruniquel, des seigneurs de Nègrepelisse et de Montpezat<sup>35</sup> ». Il s'agit peut-être encore du même Ratier, qui serait mort en 1392 dans des circonstances inconnues.



Le chanoine Galabert mentionne un Belfort de Lesparre, présent à Réalville en 1401<sup>36</sup>. Dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, les Beaufort-Lesparre ont pris le parti du comte d'Armagnac contre le roi de France. Antoine a suivi Jean d'Armagnac (dont il fut un capitaine fidèle) dans sa révolte contre le roi de France (période des dites de la guerre entre les Armagnac et les Bourguignons), soldée par un traité en 1444 qui lui rendit ses possessions confisquées<sup>37</sup>.

#### **4. La rue Beaufort-Lesparre sur le plan de Caussade de 1788 (Archives municipales de Caussade, détail ©Catherine Lenglet).**

D'après Lacoste, après avoir été banni, comme l'un des principaux chefs de la révolte du Bordelais, Antoine de Beaufort-Lesparre fut condamné et exécuté pour avoir comploté contre le roi (dans les années 1450 et en Ile de France<sup>38</sup>). Son fils va s'attacher à prouver au roi de France la fidélité des Beaufort-Lesparre. La Chesnaye des Bois mentionne qu'« Antoine de Beaufort, seigneur de L'Esparre en Quercy » épouse Marguerite de Lavalette en 1468<sup>39</sup> (famille de Lavalette-Parisot<sup>40</sup>). Leurs alliances sont encore prestigieuses. En 1470, « Antoine

<sup>32</sup> Mariotto, Anne, Reipert, Antoine, Centre du patrimoine, Exposition Fantômes montalbanais illustres et méconnus (1144-1944), 2011.

<sup>33</sup> HGL.

<sup>34</sup> HGL, T. X, col. 1504.

<sup>35</sup> Lacoste, Guillaume, *Histoire générale de la province de Quercy*, (HGQ, publ. par les soins de MM. L. Combarieu et F. Cangardel, Girma Cahors, 1883-1886, Tome 3, p. 137.

<sup>36</sup> Galabert, Firmin, *Réalville, Bastide royale*, Montauban Forestié, 1898 p. 35.

<sup>37</sup> Lacoste, HGQ, T. 3, p. 406. Il semble être décédé vers 1481.

<sup>38</sup> Lacoste, HGQ, T. 3, p. 4415.

<sup>39</sup> La Chesnaye Des Bois, François-Alexandre Aubert de, *Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies, l'histoire & la ...*, T 13, Paris 1733, p. 326.

<sup>40</sup> Qui s'illustra dans l'Ordre de Malte sur plusieurs générations.

de Belfort, seigneur de Lesparre, possède des biens dans Caussade<sup>41</sup>). Louis XI distingue un Antoine en 1473 en le nommant écuyer de ses écuries<sup>42</sup>. En 1491, les tuteurs du comte d'Armagnac, nomment « Jean de Belfort, seigneur de Lesparre » (fils d'Antoine) ainsi qu'un prêtre de Molières « conservateurs de la baronnie de Caussade<sup>43</sup> ». Sans doute, l'ancienneté de leur lignée et leur proximité à la fois avec la lignée de Caussade et les Talleyrand-Périgord (choisis par le seigneur de Caussade quand il a engagé la baronnie et propriétaires de la seigneurie depuis 1 siècle et demi) a joué.

Les Belfort n'auraient possédé que des parties des droits seigneuriaux à Lesparre et pas toute la justice (le roi s'est réservé la haute et moyenne depuis au moins la croisade des Albigeois<sup>44</sup>) : en 1504, s'ils sont inscrits sur le rôle en tant que « Lespares » et doivent fournir (« un archer<sup>45</sup> », c'est Pierre des Prés, seigneur de Montpezat, qui possède la justice basse ainsi que des rentes dans la juridiction de Montfermier et à Gandoulès (la paroisse de Lesparre). Les Beaufort-Lesparre semblent avoir amorcé leur déclin au XVI<sup>e</sup> siècle.

Les Beaufort abandonnèrent apparemment et définitivement Caussade après la fin du XV<sup>e</sup> siècle et la perte pour les Armagnac de la baronnie (avec l'écrasement de leur révolte contre le roi de France).

En 1504, année où est effectué un dénombrement pour le ban et l'arrière-ban, la propriété des droits sur Belfort est très éclatée : Antoine Rogier de Comminges, vicomte de Bruniquel<sup>46</sup>, perçoit une albergue. Raymond de Caussade, vicomte de Calvignac est coseigneur de Beaufort (Belfort) avec Monsieur de Thémines<sup>47</sup>. Son co-seigneur, Guillaume de Thémines, déclare posséder : « 1/2 de Beaufort (Belfort), [...] de rentes que d'albergue, le péage, [...] un four ...<sup>48</sup>. ». Pierre des Prés, seigneur de Montpezat : « Dans les juridictions [...] Beaufort (Belfort) et Mondomerc (Montdoumerc), des rentes avec seigneurie basse relevant du roi <sup>49</sup> » ; Les Des Prés (issus de la lignée originelle ?) ont peu à peu acheté les possessions de Montpezat après la condamnation pour hérésie, pour finir par s'imposer en tant que seigneurs de Montpezat. C'est Pierre Des Prés, seigneur de Montpezat, qui déclare posséder, outre des rentes, la justice basse à Gandoulès (paroisse de Lesparre) et à Montfermier. Les Beaufort-Lesparre (ou Belfort) conservent des biens à Belfort et Loubéjac jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. En 1491, « Jean de Belfort, seigneur du Soulié » assiste à une réunion à Cahors<sup>50</sup>. En 1504, c'est Bertrand de Thémines qui se déclare seigneur de Loubéjac (sur le territoire de Belfort)<sup>51</sup>. Les Penne sont toujours présents<sup>52</sup> : « Guillaume de Pène, seigneur de Saint-Cirq Magdelon », déclare : « A Beaufort (Belfort), le repaire de Malaval; [...] A Belfort, [...] 2 journées de corvée<sup>53</sup>. »

---

<sup>41</sup> Galabert & Boscus, *La ville de Caussade, ses vicomtes et ses barons*, Montauban, 1907, p.90.

<sup>42</sup> Lacoste, HGQ, T. 3, p. 436.

<sup>43</sup> Galabert & Boscus, id., p.90.

<sup>44</sup> Bien qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le récapitulatif des droits et rentes nobles mentionne que le Seur de Belfort possède la justice de Lesparre (AD 82, C 519).

<sup>45</sup> D'Alauzier, Louis, « Le dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière ban », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, Cahors, 1985-01. p. 110.

<sup>46</sup> D'Alauzier, Louis, « Le dénombrement de 1504 », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1984-04, p. 94.

<sup>47</sup> D'Alauzier, Louis, « Le dénombrement de 1504 », p. 97.

<sup>48</sup> D'Alauzier, Louis, « Le dénombrement de 1504 », p. 104.

<sup>49</sup> D'Alauzier, Louis, « Le dénombrement de 1504 », p. 100.

<sup>50</sup> LACROIX, Guillaume de, *Histoire des évêques de Cahors, trad. pour la première fois du latin*, par L. Ayma, Cahors, 1878-1879, Tome 2, p. 314.

<sup>51</sup> D'Alauzier, Louis, « Le dénombrement de 1504 », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1985-01, p. 35.

<sup>52</sup> Même si Guillaume Lacoste indique au XIV<sup>e</sup> siècle un mariage entre une Penne et un Beaufort à qui elle « rend » la seigneurie de Belfort qu'elle a en dot.

<sup>53</sup> D'Alauzier, Louis, « Le dénombrement de 1504 », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1985-01, p. 42.

Y compris avec les Des Prés, tous ces noms émanent d'anciennes lignées et ont été liées aux seigneurs de Penne, aux barons de Caussade, aux seigneurs de Gourdon (les Thémines y ont des droits depuis 1263 au moins), de Castelnau ; les Laroque (qui furent seigneurs de Puycelsi, seigneurs de la Laroque de Loze, alliés aux vicomtes de Saint-Antonin et présents en 1174...) Toutefois, les Beaufort-Lesparre sont toujours possesseurs du château de Belfort à la Révolution (non porté sur la carte de Cassini), mais plus de la seigneurie. Ils ont sans doute conservé des biens à Loubéjac. En 1671, c'est déjà François Alexandre de Roquefeuil qui déclare posséder Belfort et Loubéjac en toute justice<sup>54</sup>. C'est au siècle suivant qu'on verra de nouveaux arrivants et l'émiettement final des droits.

À compter du XVI<sup>e</sup> siècle, les Beaufort passent dans l'obscurité. L'on ne sait ce qu'ils firent durant les Guerres de religion. L'époux d'une Catherine de Beaufort, Jean de Boisset, fut un seigneur protestant<sup>55</sup>.



5. Le château de Lesparre et le lieu de Lestrad sur la carte de Cassini (BNF, 1762).

Au XVII<sup>e</sup> siècle, même chose : on ne trouve trace que de quelques cessions. En 1641, François de Beaufort, sieur de Lesparre (il ne mentionne rien d'autre), confirme un bail avec un « Audouy, sieur de Laguarrigue » pour des biens et droits à Lesparre, Montfermier, ayant appartenu à Jean de Beaufort, « son ayeul<sup>56</sup> ». Ce dernier a semble-t-il aliéné une partie significative du domaine de Lesparre (bien et droits), déjà en 1633. Le démantèlement des possessions des seigneurs de Montpezat à l'issue de la croisade des Albigeois est achevé depuis longtemps au XVII<sup>e</sup> siècle : en 1636, les del Bruelh, seigneurs d'Espanel, ont de larges possessions à Montfermier<sup>57</sup> et on a quelques éclairages sur l'histoire de certains biens dans cette communauté : en 1451, Antoine de Belfort et Pierre de Gauléjac, seigneur d'Espanel ont des possessions en indivis à Monfermié. Même chose en 1478.

## II. La famille à la veille de la Révolution

A la fin de l'Ancien Régime, la famille était, après le déclin, en voie d'appauvrissement (comme beaucoup de très anciennes lignées dans le Bas-Quercy). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la communauté de Lesparre est dans la juridiction de la justice royale de Molières (tout comme Montalzat) relevant de la sénéchaussée de Montauban. Pour ce qui concerne Monfermier, à la fin de l'Ancien Régime, une dame Derrua lève une bien modeste rente noble de 2 boisseaux de blé qu'elle tire d'un fief dénommé « Boulvène<sup>58</sup> ». Elle ne possède aucun droit seigneurial. En 1787, c'est Delfau de Bouillac qui déclare des rentes nobles pour Belfort et Loubéjac<sup>59</sup> dont il est seigneur: à Belfort, qu'il possède en toute justice, il a également le château « avec une tour », à Loubéjac (en toute justice) un « château et une métairie noble de 58 quarterées »...

<sup>54</sup> Archives départementales du Tarn-et-Garonne, C 496.

<sup>55</sup> Lacoste, HGQ, T. 4, p. 206. Le mariage aurait eu lieu en 1540.

<sup>56</sup> Archives départementales du Tarn-et-Garonne, C 428/2.

<sup>57</sup> Archives départementales du Tarn-et-Garonne, 86 J 84.

<sup>58</sup> Archives départementales du Tarn-et-Garonne, C 519, f° 33.

<sup>59</sup> Archives départementales du Tarn-et-Garonne, C 519.

Beaufort-Lesparre ne possède plus rien au Soulié : c'est une dame Cassagner del Sud qui possède le château du Soulié (depuis avant 1761), la justice, 70 quarterées de terre noble<sup>60</sup>. L'on observe pour les Beaufort, le même phénomène que pour d'autres familles nobles : leurs possessions sont géographiquement éclatées et il est bien difficile de se faire une image précise de leur capital et sa rentabilité. En tout cas, leurs possessions historiques ont été cédées depuis longtemps, signe de déclin absolu puisqu'on ne trouve pas en face trace d'acquisitions. Jean-Baptiste de Beaufort de Lesparre, capitaine d'infanterie, a épousé en 1751 Mme de Vigier de Mirabal, puis le 23 mai 1761 Marie de Romiguière. En 1762, naît à Lesparre, Jeanne Antoinette Louise (Pétronille) de Beaufort Lesparre, fille de Jean Baptiste de Beaufort Lesparre et de Marianne de Romiguière. Un an plus tard, naît Marianne Claude. En 1765, naît le 15 avril, Pierre Philippe de Beaufort<sup>61</sup> ; le 22 juin 1766, Jean Marie. Marieanne Claude, ainsi qu'une autre fille Marie-Paule, a été admise et éduquée à Saint Cyr<sup>62</sup> (l'institution de Mme de Maintenon pour l'éducation des filles nobles pauvres). Comme de nombreux nobles de cette époque, ils partageaient certainement leur temps entre Montauban et leur château à Lesparre.

Les Beaufort sont toujours au XVIII<sup>e</sup> siècle une famille de la noblesse militaire (sans grand lustre). L'on sait que Jean-Baptiste (?-?) a fait carrière au sein du régiment d'Eu (infanterie) dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce régiment est lié à l'histoire des guerres de Religion. Il fut créé après 1624 et la prise de Montauban. Dans la foulée du siège de Montauban, sa création en 1625<sup>63</sup> sous le nom de Turenne, vient récompenser le ralliement au roi et le catholicisme de la famille de Bouillon (à laquelle appartenait le vicomte de Turenne). Le régiment d'infanterie participe au XVIII<sup>e</sup> siècle à la bataille de Fontenoy. Il sera affecté durant la Guerre de Sept ans à la défense des côtes françaises. La carrière de M. de Beaufort dut être plutôt brève puisqu'il apparaît sur les contrôles de troupes de 1749 à 1760. Elle fut apparemment sans éclat. Il est quand même chevalier de l'Ordre de Saint-Louis.



Le baron de Lesparre fit en 1775 les preuves de sa noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de la Flèche (théoriquement réservée aux fils de la noblesse pauvre) de son fils Jean, né en 1766. . Ce sont deux signes d'un réel appauvrissement.

***L'église de Gandoulès, paroisse de Lesparre (©Catherine Lenglet, 2015).***

Jean-Baptiste de Beaufort-Lesparre intègre l'Académie royale de Sorèze (qui préparait à La Flèche en vertu d'une réforme de Louis XVI), la même année<sup>64</sup>. En 1790, Jean

<sup>60</sup> Archives départementales du Tarn-et-Garonne, C 519, f° 24.

<sup>61</sup> Il n'a pas du survivre.

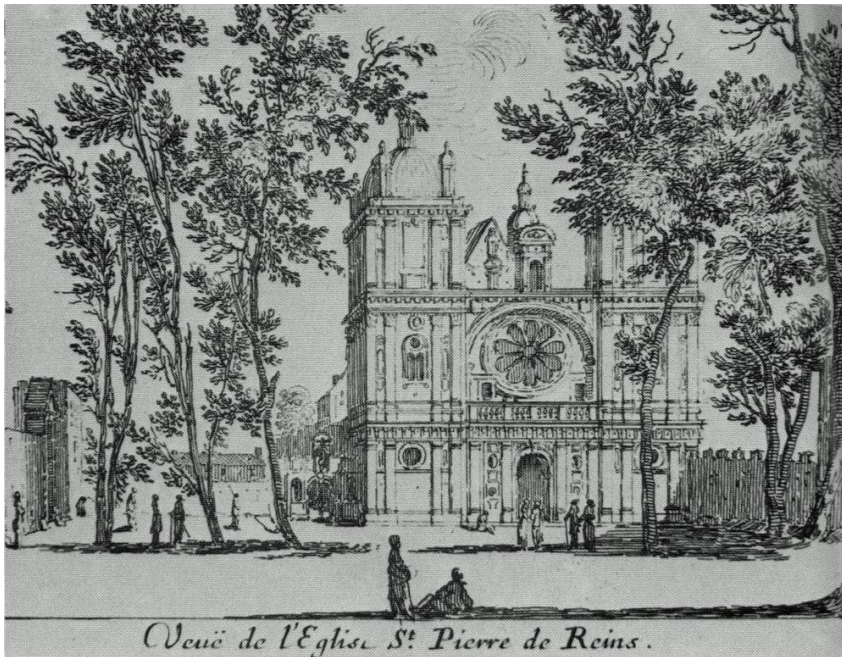
<sup>62</sup> Grell, Chantal, *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe: XVIIe-XVIIIe siècles*, Presse Paris Sorbonne, 2004, p. 170.

<sup>63</sup> Susane, général, « Régiment du maréchal de Turenne, historique », *Histoire de l'infanterie française*, Librairie militaire j. dumaine – paris 1876, tome 3 - Pages 411-432.

<sup>64</sup> Tableaux des élèves de l'école, site de l'Association sorézienne, <http://www.soreze.com/>, consulté en septembre 2015.

Baptiste de Beaufort de Lesparre, « l'aîné », perçoit une retraite de 900 livres au titre de « capitaine au régiment d'Eu, infanterie »<sup>65</sup> (il n'est pas mentionné de décoration de l'ordre de Saint-Louis). Il est âgé de 68 ans. L'on est donc devant une famille de la noblesse demeurée militaire, comme la majorité dans la région de Caussade.

Les Beaufort devaient entretenir des liens assez étroits avec les Lacombe de Monteils au XVIII<sup>e</sup> siècle, puisqu'en 1789, Charles François de Lacombe de Monteils, marquis de Bonnac, fait un don conséquent à Pétronille de Beaufort de Lesparre<sup>66</sup>: 4 000 livres à titre de dot<sup>67</sup> (les Lacombe, importants seigneurs, fiers de leur réussite, étaient catholiques historiques et très



sélectifs dans leurs liens avec la noblesse locale). Le contrat de mariage de Pétronille, signé en 1781 par sa mère (Marieanne de Romiguières) à Reims où elle se marie avec un officier, témoigne de la modestie des moyens de la famille. Elle héritera de la moitié des biens et droits de son père. Au moment du mariage, elle n'apporte que ses effets personnels pour 1 200 livres. Ce mariage a certainement été en partie l'œuvre de Jacqueline de Lauzières de Thémis, abbesse de l'abbaye

royale de Saint-Pierre les Dames à Reims, issue d'une importante famille du Quercy (où Pétronille a du recevoir une partie de son éducation). Présente à la signature du contrat, elle est dite « alliée » des dames Beaufort<sup>68</sup>.

### 7. L'abbaye Saint-Pierre les Dames à Reims au XVI<sup>e</sup> siècle (Garitan - Own work, <https://commons.wikimedia.org>)

Du côté de leurs relations avec les paysans sur leurs terres, il semble que les Beaufort se soient comportés constamment assez durement (comme la quasi-totalité des nobles du Bas-Quercy).

Déjà en 1697<sup>69</sup>, quatre laboureurs demandent une enquête sur les sieurs de Beaufort du château de Lesparre qui est accordée : le procès-verbal indique que les quatre hommes ont été mandatés pour procéder à la saisie de la récolte d'Ayméric (ou Aimery) de Beaufort (la raison est inconnue). Ils ont été bien accueillis : Pierre de Beaufort et Antoine de Lestrade, frères d'Ayméric, accompagnés de leurs deux sœurs, d'une servante et d'un inconnu, auraient « frappé de bâtons les dits séquestres » et blessé une des vaches qui tractaient leurs charrettes. Leurs faits d'armes du Moyen-Âge sont bien loin.

<sup>65</sup> *Etat Nominatif des Pensions payées sur le Trésor Royal*, Assemblée Nationale, Tome 2, p. 195.

<sup>66</sup> Archives départementales du Tarn-et-Garonne, 86 J 13.

<sup>67</sup> M. Orliac, Legrand, Pasquier, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, Ariège, Toulouse, Privat, 1894.

<sup>68</sup> Archives départementales du Tarn-et-Garonne, 86 J 13.

<sup>69</sup> Archives départementales du Tarn-et-Garonne, C 103.

L'existence d'Aymeric ou Aymeri de Beaufort est attestée : chef de maison, il épousait en 1678, Marguerite du Viguiet et fut « maintenu dans sa noblesse le 5 mars 1700 par l'Intendant Legendre [...] après avoir prouvé sa filiation depuis 1540<sup>70</sup>. »

### III. La Révolution

Le château de Lesparre n'était pas délabré à la Révolution<sup>71</sup>. « M. de Beaufort, baron de Lesparre » assiste à l'Assemblée de la noblesse à Cahors en 1789 en préparation des États généraux<sup>72</sup>. Lors de la vague de « brigandages » de l'hiver 1789/1790, le château de Lesparre est totalement détruit. Les assaillants (qui comptent les « vassaux » des Beaufort) y séjournent 5 jours. Ils ont « emporté tous les meubles, les portes, les fenêtres, ont arraché les gonds, vidé la cave, le grenier et volé les archives ; ils ont abattu les murs qui servaient à former le clôture du château ». Le château de Belfort est également détruit. Loubéjac également, alors qu'ils l'ont cédé<sup>73</sup>. Le baron de Beaufort estime les dégâts à trente mille livres pour ses biens<sup>74</sup>. (L'exagération était de mise). La colère de leurs tenanciers et le caractère systématique de la destruction de leurs biens (et le vol de leurs archives) montrent que les Beaufort appartenaient à cette frange de la noblesse qui exerçait une forte pression financière sur eux dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. En réponse à ces agressions, au moment de la levée de l'Emprunt patriotique en 1789 dont le bilan est fait en 1790 à Montauban (contribution volontaire demandée par l'Assemblée pour contribuer au redressement du pays), leur réponse est sèche : à Lesparre, Jean Baptiste de Beaufort offre 36 livres ce qui paraît condescendant à nos yeux, il estimait probablement faire un geste de pacification<sup>75</sup>. À Montauban, il ne donne rien. Comme d'autres nobles opposants, il saisit le prétexte des dégradations dont il a été victime pour marquer son opposition.

À la Terreur, il est reclus à Montauban avec ses deux filles : Marie Anne Claude et Marie Paule à compter du vingt avril 1793. Ils y rejoignent les nobles catholiques et contre-révolutionnaires de la généralité.

Le fils, Jean-Baptiste (il était apparemment l'unique) émigre comme d'autres. L'on ne sait vers où ni quand.

En août 1794, les biens des Beaufort à Lesparre, saisis comme biens d'émigré, sont mis en fermage : ils comprennent un « ci-devant vieux château ». Ils sont attribués pour trois ans à un Griemard, de Caussade, pour la somme de 2 225 livres<sup>76</sup>. (Griemard fut apparemment friand de biens d'émigrés : on le retrouve dans plusieurs adjudications de tels biens sur la communauté de Caussade et aux alentours immédiats). L'annonce<sup>77</sup> indique que l'ensemble du domaine (terres labourables, prés, jardins, cheneviers<sup>78</sup>, vignes, bois) est d'une contenance d'environ 35 quarterées (soit presque 19 hectares). L'on ne sait rien des biens à Lestrade, ni à Belfort.

<sup>70</sup> Chaix d'Est-Ange, Gustave (1863-1923), *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle* / par C. d'E.-A. [Chaix d'Est-Ange]. 1903-1929.

<sup>71</sup> Il n'en subsiste actuellement aucun vestige.

<sup>72</sup> *Catalogue des gentilshommes d'Armagnac et de Quercy : qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États généraux de 1789* publ. d'après les procès-verbaux officiels par MM. Louis de La Roque et Édouard de Barthélemy, 1862, p. 17.

<sup>73</sup> Loubéjac est actuellement un lieu-dit de Belfort-du-Quercy (Lot). Il y exista un château encore debout à la fin de l'Ancien Régime (carte de Cassini), signe que ce fut un fief. Selon Jean Lartigaud, « il a été brûlé par les Allemands pendant la dernière guerre ».

<sup>74</sup> Pauze de Mondésir, abbé, *Histoire des Brigandages commis dans le Limousin, le Périgord, l'Auvergne, le Rouergue, le Quercy, l'Agénois, la Gascogne, le Languedoc, à la fin de l'année 1789, au commencement de 1790*, Teulière, Montauban, 1790, p. 27.

<sup>75</sup> Archives départementales du Tarn-et-Garonne, L 104.

<sup>76</sup> Archives départementales du Tarn-et-Garonne, Q 147.

<sup>77</sup> Archives départementales du Tarn-et-Garonne, Q 142.

<sup>78</sup> Parcelle où l'on cultivait le chanvre, à l'époque très répandu dans la région.

L'on ignore tout du destin de Jean-Baptiste à partir de son émigration. Au vu de sa formation militaire de haut niveau, il est certainement parti combattre dans les armées d'émigrés. Il ne survécut pas à la Révolution.

#### IV. Après la Révolution

Les Beaufort Lesparre disparaissent totalement à l'issue des périodes révolutionnaires et du Premier Empire.

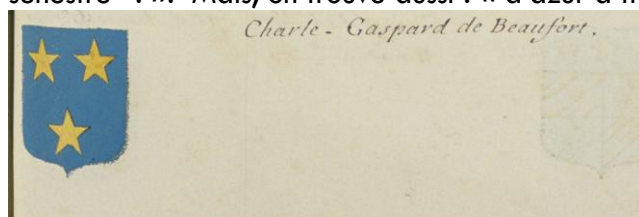
Ils ont vraisemblablement été partiellement ou totalement ruinés : sur la liste des anciens pensionnés de la liste civile établie en 1834, deux femmes de la famille figurent pour des pensions modestes : Marie Anne Claude (née à Lesparre en 1763 ?), comtesse ( ?) de Beaufort Lesparre, « ancienne chanoinesse ruinée par la Révolution » pour 400 livres et Marie-Paule, demoiselle, qui « n'a aucun moyen d'existence » pour 300 livres<sup>79</sup>. Ce qui ne dit rien de l'héritier, Jean de Beaufort-Lesparre (certainement décédé). Il était l'unique fils et la lignée, qui remontait au moins à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, est éteinte.



Aucune trace d'eux à Caussade après la Révolution. Leur histoire s'efface totalement de la mémoire locale avec la disparition de leur demeure dans le centre historique a vraisemblablement démolie lors de l'aménagement de la place Mirabey<sup>80</sup> dans le cours du XIX<sup>e</sup> siècle, liée à la construction de la nouvelle église de la ville.

**8. La maison présumée Mirabey (©Catherine Lenglet-2018). 9. La rue Beaufort-Lesparre Caussade (Catherine Lenglet-2015)**

Les armes des Beaufort de Lesparre : « D'azur, à une fleur de lys d'or, posée du côté dextre de l'écu, et deux demi-fleurs du même, posées l'une au dessus de l'autre du côté sénestre<sup>81</sup>. ». Mais, on trouve aussi : « d'azur à trois étoiles d'or<sup>82</sup> ».



**9. Les armes de Charles-Gaspard de Beaufort (Armorial général de France (1697-1709). XIV Languedoc, I, p. 875, BNF).**

Catherine Lenglet.

<sup>79</sup> Liste générale des pensionnaires de l'ancienne liste civile, avec l'indication sommaire des motifs de la concession de la pension..., Impr. royale (Paris), 1833, p.30.

<sup>80</sup> La rue Mirabey portait déjà ce nom avant la Révolution. L'on a des traces d'une famille Mirabet ou Mirabey à Caussade. Jean Boncompain (Association des Amis du Vieux Caussade et de son Pays) signale que Jacques Thuet, bourgeois de Caussade, qui a écrit ses mémoires entre 1616 et 1630, a épousé une « Marie de Mirabet » qui aurait été native de Montauban. Sans doute, la famille Mirabey compta-t-elle des membres installés à Caussade. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'on choisit de donner le nom de la place à une famille manifestement protestante.

<sup>81</sup> ESQUIEU LOUIS, *Essai d'un armorial quercynois*, H. Champion, Paris, 1907, p. 19.

<sup>82</sup> Gheusi, Pierre -Barthélemy, *Le Blason, Théorie nouvelle de l'art héraldique*, Maurice Darantière, 1933, p.314.